

Séance n°3 / DISCERNER

1. Introduction [5']

- Ice breaker (facultatif)
- Rappeler la méthodologie et là où nous en sommes du parcours

2. Enseignement DSE (Doctrine Sociale de l'Église) [10']

- Rappeler sommairement les principes fondamentaux de la DSE
- Développer le grand principe clé pour ce cycle

EXPOSÉ DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

La gestion des biens, fruits du travail de l'homme, est un lieu d'exercice de la justice et de la charité, à toutes les échelles de la société.

- **Destination universelle des biens** : la Terre est donnée à l'humanité pour qu'elle fasse vivre ses membres sans privilégier ni exclure personne.
- **Propriété privée** : prolongement de la liberté humaine et occasion pour chacun d'exercer sa responsabilité, la propriété privée est subordonnée au principe de destination universelle des biens.

De la même manière qu'il est urgent que l'homme pose des limites à son intervention sur la nature, il est nécessaire de réfréner la logique de domination sur notre propre corps :

- **Dignité** de la personne : une société juste ne peut être réalisée que dans le respect de la dignité transcendante de la personne humaine, fin dernière de la société, qui lui est ordonnée car « l'homme est la seule créature sur terre que Dieu aime pour elle-même » (*Gaudium et spes*) ;
- **Unité** de la personne humaine : corps et âme mais vraiment une, la personne humaine est incarnée. Notre corps n'est pas un simple habitacle et la vie corporelle ne peut être dédaignée.

Qu'est-ce qui fait de moi une personne humaine ? Et dans quels lieux ma condition humaine se déploie-t-elle, ou est-elle confrontée à ses limites ?

ENSEIGNEMENT

La dignité de la personne humaine

« L'homme est créé à l'image de Dieu » (Gn, 1,26) lit-on dans la Genèse, et « l'homme est la seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même » (*Gaudium et Spes*, 24) complète l'encyclique *Gaudium et Spes*. Dès lors, l'Église affirme vigoureusement la dignité et le caractère sacré de chaque personne humaine par le fait même

d'être humain. Cette déclaration indique d'abord que le sens de l'homme ne se comprend vraiment que dans sa relation à Dieu, origine et fin de toute vie. Elle souligne aussi que cette dignité de l'homme lui est donnée d'un Autre. En outre, elle avance que les humains partagent une même condition et que chacun doit « considérer son prochain, sans aucune exception, comme « un autre lui-même » » (Gaudium et Spes).

Enfin, quel que soit l'état de la personne, l'image de Dieu est *irréversible* en elle. La dignité humaine est donc inaliénable, elle n'est pas quantifiable, ou analysable à la lumière des conventions sociales, des réussites ou des capacités, mais intrinsèque à chacun. Cette idée permet de fonder solidement la valeur de la dignité humaine, au-delà d'une simple convention sociale. C'est ce que fait l'enseignement de l'Église lorsqu'il appuie la défense et la promotion des droits de l'homme « universels et inviolables » (Gaudium et Spes, 26), lorsqu'il s'oppose à l'avortement, l'euthanasie ou le clonage, défend les soins pour les nouveau-nés handicapés, ou plaide pour une non-discrimination selon les origines ou les capacités, et pour une prise en compte et un respect de chacun, quelles que soient ses réussites (personnes handicapées, sans ressources, sans abri, etc.) (Gaudium et Spes, 29).

Du principe de dignité découle le principe d'unité de la personne humaine

« Corps et âme, mais vraiment un, l'homme est, dans sa condition corporelle même, un résumé de l'univers des choses qui trouvent ainsi, en lui, leur sommet, et peuvent librement louer leur Créateur » (Gaudium et Spes, 14). Notre corps n'est pas un simple habitacle, ce qui le concerne touche la personne entière, car c'est à travers notre corps que nous entrons en relation avec les autres et avec Dieu. Il nous lie au monde, lieu de notre réalisation et de notre liberté. Dès lors l'homme « doit estimer et respecter son corps qui a été créé par Dieu et qui doit ressusciter au dernier jour » (Gaudium et Spes, 14). L'homme est aussi doté d'une autre dimension, la spiritualité et la vie intérieure. « Par son intériorité, il dépasse l'univers des choses : c'est à ces profondeurs qu'il revient lorsqu'il fait retour en lui-même où l'attend ce Dieu qui scrute les cœurs et où il décide personnellement de son propre sort sous le regard de Dieu » (Gaudium et Spes, 14). Il peut reconnaître « en lui une âme spirituelle et immortelle » (Gaudium et Spes, 14) et accéder à une « vérité plus profonde » par son intelligence, grâce à laquelle il participe « à la lumière de l'intelligence divine » (Gaudium et Spes, 15). Pour l'Église, ces deux dimensions sont profondément liées. « L'unité de l'âme et du corps est si profonde que l'on doit considérer l'âme comme la "forme" du corps ; c'est-à-dire, c'est grâce à l'âme spirituelle que le corps constitué de matière est un corps humain et vivant ; l'esprit et la matière, dans l'homme, ne sont pas deux natures unies, mais leur union forme une unique nature » affirme ainsi le Catéchisme de l'Église Catholique (365).

3. Échange en petits groupes [45']

- Partage sur les textes médités avant la séance ;
- S'efforcer de repérer les tensions spirituelles éprouvées personnellement.

4. Enseignement de l'aumônier [45']

- Manifester comment la parole de Dieu rejoint directement les thématiques abordées ;
- La parole de Dieu aide à diagnostiquer les « pathologies spirituelles » caractéristiques du cycle ;
- La parole de Dieu est une puissance de guérison et une ressource pour l'action ;

Pour tout cela : on peut s'appuyer sur le livre *Le Christ vert*, en particulier le ch.6.